

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

**Cire de trempage (REF 40009)**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Production de prothèses dentaires dans un laboratoire

**Utilisations contre-indiquées**

Donnée non disponible.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Adresse**

BEGO Bremer Goldschlägerei  
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG  
Wilhelm-Herbst-Str. 1  
28359 Bremen

N° de téléphone +49/ 421/ 2028 – 0

N° Fax +49/ 421/ 2028 – 115

e-mail msds@bego.com

**Service émetteur / téléphone**

Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130  
(Chef du service de développement d'alliages)

**Informations relatives à la fiche de données de sécurité**

msds@bego.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 45 42 59 59 (ORFILA)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Informations relatives à la classification**

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage mentionnés dans la 1999/45/CE dite Directive préparations dangereuses (DPD)

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

### 2.3 Autres dangers

Le contact avec le matériau fondu peut provoquer des brûlures thermiques.

Evaluation PBT

donnée non disponible

Evaluation vPvB

donnée non disponible

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

### 3.2 Mélanges

**Composants dangereux**

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau.

#### Après inhalation

Les vapeurs formées peuvent irriter les organes respiratoires. Assurer un apport d'air frais.

#### Après contact cutané

En cas de contact avec le produit fondu, rafraîchir immédiatement à l'eau froide. Ne pas enlever le produit solidifié sur la peau.

#### Après contact oculaire

Retirer les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées et faire appel à un médecin.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Appeler immédiatement le médecin.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Agent d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools; Eau pulvérisée; Dioxyde de carbone; extincteur à poudre

#### Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Accorder les produits d'extinction et les mesures de lutte contre les incendies au feu de l'environnement. Porter un vêtement de protection.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Pour les non-secouristes

Veiller à assurer une aération suffisante. Risque de brûlures par contact lors de la manipulation du produit fondu. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

#### Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement. Endiguer et laisser refroidir (solidifier) le liquide en cas de déversement du liquide chaud, nettoyer à la suite. Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l'élimination".

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

**Nom commercial :** Cire de trempage (REF 40009)

**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 16.12.2014

**Région:** FR

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Risque d'éclaboussure en cas de contact avec l'eau à l'état chaud. Risque de brûlures lors de la manipulation du produit liquide chaud. Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Conserver à l'écart des aliments et boissons.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé.

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

#### Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: agents oxydants forts; Substances explosives

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Donnée non disponible.

#### Equipement de protection individuelle

##### Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limite au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation de poussières, de aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limite d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

##### Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection (EN 166)

##### Protection des mains

En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

##### Divers

Vêtements de travail couramment utilisés pour les travaux chimiques.

##### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |                        |
|---|------------------------|
| <b>Etat/Couleur</b>   |                        |
| solide  |                        |
| vert  |                        |
| <b>Odeur</b>  |                        |
| inodore   |                        |
| <b>Seuil d'odorat</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>pH</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Point d'ébullition / Zone d'ébullition</b>                         |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Point de fusion / Zone de fusion</b>                               |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Point de décomposition / Zone de décomposition</b>                 |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Point d'éclair</b>   |                        |
| Valeur  | > 220 °C               |
| <b>Température d'auto-inflammabilité</b>                              |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Propriétés comburantes</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Propriétés explosives</b>  |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>                                   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Limites inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité;</b> |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Limites supérieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>  |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Pression de vapeur</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Densité de vapeur</b>  |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Taux d'évaporation</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Densité relative</b>   |                        |
| Donnée non disponible.  |                        |
| <b>Densité</b>  |                        |
| Valeur  | 0,85 g/cm <sup>3</sup> |
| <b>Solubilité dans l'eau</b>  |                        |
| Température de référence  | 20 °C                  |
| Remarque  | insoluble              |

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

**Solubilité(s)**

Donnée non disponible.

**Coefficient de partage: n-octanol/eau**

Donnée non disponible.

**Viscosité**

Donnée non disponible.

**9.2 Autres informations****Autres informations**

Donnée non disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

**10.2 Stabilité chimique**

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Formation possible de vapeurs à des températures élevées.

**10.4 Conditions à éviter**

Néant, à l'utilisation appropriée.

**10.5 Matières incompatibles**

Agents d'oxydation

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité orale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité dermale aiguë**

Donnée non disponible.

**Toxicité aiguë par inhalation**

Donnée non disponible.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Donnée non disponible.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Donnée non disponible.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Donnée non disponible.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Donnée non disponible.

**Toxicité pour la reproduction**

Donnée non disponible.

**Cancérogénicité**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Donnée non disponible.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée**

Donnée non disponible.

**Danger par aspiration**

Donnée non disponible.

**Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

Selon nos expériences et les informations disponibles, le produit n'a aucun effet nocif s'il est utilisé correctement dans les conditions d'utilisation prévues.

Nom commercial : Cire de trempage (REF 40009)

Version actuelle: 2.0.3, établi le: 19.10.2015

Version remplacée: 2.0.2, établi le: 16.12.2014

Région: FR

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

|   |
|---|
| <b>Toxicité sur les poissons (aigüe)</b>      |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité sur les poissons (chronique)</b>  |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité pour les daphnies (aigüe)</b>     |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité pour les daphnies (chronique)</b> |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité pour les algues (aigüe)</b>       |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité pour les algues (chronique)</b>   |
| Donnée non disponible.                        |
| <b>Toxicité sur bactéries</b>                 |
| Donnée non disponible.                        |

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

|  |                       |
|--|-----------------------|
| <b>Résultats des évaluations PBT et vPvB</b> |                       |
| Evaluation PBT                               | donnée non disponible |
| Evaluation vPvB                              | donnée non disponible |

### 12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

### 12.7 Autres informations

|   |
|---|
| <b>Autres informations</b>  |
| Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement. |

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales. Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

**Nom commercial :** Cire de trempage (REF 40009)

**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 16.12.2014

**Région:** FR

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

##### 14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

##### 14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

##### 14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

##### 14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

##### 14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

##### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

##### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non pertinent

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

###### Règlements UE

###### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV ( Liste des substances soumises à autorisation)**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

###### **Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

###### **Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX**

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII, du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

###### **DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses**

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

###### **Autres prescriptions**

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

##### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible.



**Nom commercial :** Cire de trempage (REF 40009)

**Version actuelle:** 2.0.3, établi le: 19.10.2015

**Version remplacée:** 2.0.2, établi le: 16.12.2014

**Région:** FR

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### **Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:**

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives CE 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/CE

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

### **Service ayant établi cette fiche de données de sécurité**

UMCO Umwelt Consult GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 183, Tel.: +49(40)79 02 36 300, Fax: +49(40)79 02 36 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO Umwelt Consult GmbH.